

Procédure file

Informations de base		
RSO - Décisions d'organisation interne	2021/2917(RSO)	Procédure terminée
Décision sur la constitution et la composition numérique de la délégation à l'Assemblée parlementaire UE-Royaume-Uni		
Sujet 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
05/10/2021	Décision du Parlement	T9-0398/2021	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2917(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Organisation du Parlement
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B9-0479/2021	05/10/2021	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0398/2021	05/10/2021	EP	Résumé

Décision sur la constitution et la composition numérique de la délégation à l'Assemblée parlementaire UE-Royaume-Uni

Le Parlement européen a adopté par 686 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, une décision sur la constitution et la composition numérique de la délégation à l'Assemblée parlementaire UE-Royaume-Uni.

La décision vise à établir une nouvelle délégation à l'Assemblée parlementaire UE-Royaume-Uni composée de 35 membres.

L'accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni prévoit l'établissement d'une assemblée parlementaire du partenariat UE-Royaume-Uni composée de membres des parlements européen et britannique, qui :

- peut demander des informations pertinentes concernant la mise en œuvre de cet accord et de tout accord complémentaire au conseil de partenariat UE-Royaume-Uni, lequel fournit alors à l'Assemblée parlementaire de partenariat UE-Royaume-Uni les informations demandées;
- est informé des décisions et recommandations du conseil de partenariat UE-Royaume-Uni; et
- peut formuler des recommandations à l'intention du conseil de partenariat UE-Royaume-Uni.

Le bureau de la délégation sera composé de deux vice-présidents.

